

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 25 novembre 2016 à 20h 30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 18 novembre 2016
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Josette NICOLIN, Myriam FUMEY, Stéphanie GIBERT, Sylvain BOUCHER, Max WETSTEIN, Nathalie DECORBEZ, Stéphane CONDAMINE, Olivier MAGNIN.

Absent excusé : Éric MOREL

Secrétaire de séance : Nathalie DECORBEZ

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 25 octobre 2016, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Présentation par Opale Energies des délibérations concernant le projet éolien.

1. Délibérations :

Pour les 7 délibérations à prendre M. Christian Baud sort de la salle du Conseil municipal.

- Projet éolien : conclusion d'une promesse de constitution de servitudes, sur un chemin rural, relevant du domaine privé de la commune, pour la réalisation du parc éolien. (cf. projet d'acte, plan et notice explicative annexés à la présente convocation).

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

- Projet éolien : autorisation à donner de déposer un dossier de demande d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Corcondray et Pouilley-Français.

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

- Avis à donner par le maire de la commune (Urbanisme) relatif aux conditions de démantèlement d'un site éolien et de remise en état après arrêt définitif des installations.

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

- Avis à donner par la commune (Propriétaire) relatif aux conditions de démantèlement d'un site éolien et de remise en état après arrêt définitif des installations.

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

- Avis à donner par le conseil municipal sur l'implantation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, au titre de l'article L553-5 du code de l'environnement.

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

- Mandat de défrichement à donner à l'exploitant éolien, pour déposer la demande de défrichement portant sur des parcelles communales nécessaires au projet éolien. (cf. projet de délibération et notice explicative annexés à la présente convocation).

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

- Autorisation à donner au maire d'engager une procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, pour permettre, à terme, le survol, l'enfouissement de réseau et la consolidation de voie communale par l'exploitant éolien.

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

Retour de M. Christian Baud.

- Convention de groupement de commandes permanentes avec la CAGB, le principal intérêt de cette convention réside dans la simplification importante du groupement de commandes : une seule convention donc une seule délibération sera désormais nécessaire pour pouvoir adhérer à de multiples domaines d'achats.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la (es) convention (s) ou tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Convention pour l'adhésion aux services aides aux communes auprès de la CAGB dans les domaines suivants : accompagnement pour les projets d'investissement, commande publique, affaires juridiques, sécurisation des installations informatiques, réalisation de projet communaux, prête de matériels. Le coût est de 2,80 € par habitant/an.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la (es) convention (s) ou tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Convention pour la composition du Conseil communautaire de la CAGB valable à partir du 1^{er} janvier 2017, le Conseil communautaire sera composé de 126 sièges (55 pour Besançon, 2 sièges pour Chemaudin et Vaux les Prés, 2 sièges pour St Vit, 1 siège pour les 67 autres communes. Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la (es) convention (s) ou tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Convention pour l'adhésion des actes d'urbanismes (droits du sol) avec la CAGB suite à la loi ALUR qui acte le transfert de compétences.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la (es) convention (s) ou tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Mettre fin à la convention signée avec la mairie de ST Vit à compter du 31 décembre 2016 pour l'instruction des droits du sol,

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la (es) convention (s) ou tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Adhésion aux communes forestières pour l'année 2017, pour Pouilley-Français cela devrait représenter entre 80 et 100 €/an.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Vote du ¼ de l'investissement pour 2017, en section d'investissement, il convient au conseil municipal d'autoriser une ouverture de crédit égale au quart des dépenses de l'exercice précédent pour payer les éventuelles dépenses sur le début de l'exercice 2017 dans l'attente du vote du budget primitif. Cette décision concerne le budget principal et le budget annexe assainissement.

Budget communal :

Les crédits votés en 2016 en investissement s'élèvent à 186 963.85 € (total des chapitres 20, 21 et 23). Les crédits ouverts autorisés en investissement pour 2017 correspondant au ¼ des crédits de 2016 soit : 46 740.96 €

Budget Assainissement :

Les crédits votés en 2016 en investissement s'élèvent à 70 329.20 € (total des chapitres 20, 21 et 23)

Les crédits ouverts autorisés en investissement pour 2017 correspondant au ¼ des crédits de 2016 soit : 17 582.30 €,

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Travaux chez M. et Mme Akpinar, rue des Bormottes, pour un montant de 3481,50 €. M. et Mme Akpinar ont reçu, à l'époque, un courrier de la commune (pièce à joindre pour le notaire dans le cadre d'achat d'une maison), certifiant que la maison de M. Maxime Devillers était correctement raccordée au réseau municipal. Lors des vérifications de 2015, il s'avère que non et que des travaux sont à réaliser, suite à ce courrier, les travaux sont à la charge de la commune.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Remboursement des travaux de M. et Mme Akpinar, il faut aussi faire un transfert de crédit du 022, dépenses imprévues et du 6152, entretien sur bien immobilier, à mettre à l'article 678,

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF propose l'état de l'assiette des coupes pour l'exercice 2017 cela concerne les coupes : 10, 16A, et 17J,

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015,

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Adhésion des communes de Valay et Venère au Syndicat Intercommunal des eaux du Val de l'Ognon,

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Demande de subvention DETR pour l'étanchéité des escaliers de la mairie. Les travaux envisagés ont un coût provisoire de 4 700 € HT (soit 5 640 € TTC),

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Suite à la dissolution de la CCVSV et afin de maintenir les services d'intérêt intercommunal sur St Vit et environ, il est proposé la création d'un syndicat intercommunal à vocation multiple pour la gestion du multi accueil : halte-garderie, emploi et espace jeunesse, un accord de principe est demandé sous réserve d'un nombre de communes suffisant et du coût.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la (es) convention (s) ou tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

- Conventions de mise à disposition de biens et de moyens et répartition du personnel : autorisation donnée au Président pour la signature des conventions. Les communes et la CCVSV transfèrent à l'intercommunalité qui les intègre divers biens mobiliers et incorporels affectés à la compétence transférée. La CCVSV transfère aux intercommunalités les contrats concourant à l'exercice des compétences de la CAGB. D'une manière générale, les communes et la CCVSV transfèrent les moyens affectés au service de la collecte. Une convention sera signée avec le Grand Besançon, une autre avec le Val Marnaysien et une autre avec les Communautés de communes du Canton de Quingey, du Pays d'Ornans, d'Amancey-Loue-Lison.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la (es) convention (s) ou tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

2. Infos :

-Réunion CAGB pour tous les élus du secteur Ouest le 28 novembre à 20 h à la salle des fêtes de Velesmes-Essarts (entrée du village),

-Réunion publique d'information sur les éoliennes le mercredi 30 novembre 2016 à 20h à la Maison pour tous, présence 19h30 pour mise en place,

-Marché de Noël le samedi 3 décembre de 14h à 18h,

-Repas de la commune le dimanche 11 décembre à 12 h, (voir avec Chantal pour la mise en place, les conseillers municipaux seront placés à côté des invités),

-Vœux du maire le samedi 7 janvier à 17 h à la Maison pour tous, (voir avec Chantal pour la mise en place).

1. Points d'informations et tour de table :

-Merci à Christian et Max pour l'implantation du sapin,

-Projets chiffrés pour le 10 janvier 2017, le budget sera voté en mars 2017.

-R/V avec le trésorier le 6 décembre 2016,

-On attend la venue de notre nouvelle responsable ONF sur notre secteur, il faudra penser à couper les acacias de la parcelle 9 en début d'année,

-SIVOS de St Vit : il est maintenu pour l'instant jusqu'en juin 2017.

La séance est levée à 22 heures.

Yves Maurice
Maire de Pouilly-Français